

Lyon, le 6 juillet 2017

La rectrice de l'académie de Lyon

à

Monsieur le maire
Mairie
25 Grande Rue
01200 LANCRANS

Objet : organisation du temps scolaire à la rentrée 2017

Dans la perspective de la rentrée 2017, vous m'avez adressé un projet d'organisation du temps scolaire qui s'inscrit dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, et qui permet de proposer les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées.

Après examen du projet, je vous informe que j'autorise l'organisation proposée dans la mesure où l'intérêt des enfants est préservé. Vous voudrez bien vous assurer que les transports scolaires qui seraient à la charge de votre commune seront compatibles avec les nouveaux horaires. Cette organisation rappelée ci-dessous

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

- | | | |
|--------------|----------------|----------------|
| • Matin | Entrée : 08:30 | Sortie : 11:30 |
| • Après-midi | Entrée : 13:30 | Sortie : 16:30 |

pourra être effective dès le 4 septembre 2017, jour de la rentrée scolaire dans l'attente de l'avis du CDEN qui se tiendra le 7 septembre 2017, à l'issue duquel je prendrai un arrêté fixant règlementairement les horaires de début et de fin de classes pour l'école de votre commune.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Ain



Marilyne RÉMER